



Harcèlement d'huissier, suite à un achat défectueux

Par **merydel**, le **28/03/2012** à **13:13**

Bonjour,rrnrnMa fille, Sophia *****, est seule avec 5 enfants difficiles, dont 2 hyperactifs, qui lui cassent tout, et lui posent problèmes. Elle est aidée par des services sociaux pour ses enfants et ses démarches administratives. Pour s'occuper d'eux, ils ne souhaite pas qu'elle travaille.rrnrnLorsqu'elle a emménagé, elle n'avait rien. Elle venait de quitter notre domicile. Etant retraités, malades et handicapés, les enfants devenaient insupportables.rrnrnPour s'équiper, elle a acheté au 3 suisses, une cuisinière à induction, payable en plusieurs fois. Après livraison, elle s'est aperçue qu'elle ne fonctionnait pas. Elle a fait intervenir le service après vente.rrnrnLe technicien, a démonté certains éléments, il en a emmené la plaque défectueuse pour la réparation. Quand il est revenu trois semaines plus tard, il s'est aperçu qu'il manquait un ressort pour tenir la plaque. Il a installé la plaque sans la fixer. rnEn chauffant, la palque vitrée s'est cassée. Quand elle a rappelé le SAV des 3 suisses, on lui a répondu que c'était de sa faute s'il n'y avait plus de ressort. et qu'elle devait payer 400 € pour changer la plaque.rrnrnFace à ce confli, elle a cessé de payer ce qui restait. rn rnNe pouvant avoir de téléphone fixe du à des dysfonctionnements électriques dans l'immeuble, elle a donné notre numéro de téléphone, pour lui transmettre les messages.rrnrnUn huissier de justice, femme, de CONTENTIA, nous harcèle presque tous les jours depuis plusieurs mois. rnrnCe matin, alors que l'infirmière pratiquait des soins sur mon mari, et que l'aide soignante, s'occupait de moi, l'aide à domicile adécroché le téléphone, avant de me passer la communication.rnJe ne cesse de lui expliquer que le service après vente ne veut rien faire, et qu'elle refusera de payer tant qu'elle n'aura pas gain de cause.rrnrnCette personne, qui ne veut rien entendre, et qui répète toujours la même chose, a été agressive. rnElle était persuadée que ma fille avait décroché. Quand j'ai affirmé que c'était l'aide ménagère, elle a répondu : ça vole bas, chez vous ! Toutes les personnes présentes ont été époustouffées, se sentant visées.rrnrnEn colère, par ses injures et ses nombreux harcèlements, je lui ai dit qu'elle

m'emmerdait et qu'elle me faisait chier. rnElle m'a raccroché au nez.rnrnrnQuel recours notre fille peut-elle avoir, et que peut-on faire, face à cet huissier injurieux ? j'espère recevoir une réponse.rnrnTrès cordialement.rn N. Deloir

Par **Marion2**, le **28/03/2012 à 18:06**

Bonjour,rnrnVotre fille a t'elle reçu un courrier recommandé AR de cet huissier ?rnrnAvez-vous le nom de cet huissier ?rnrnIl n'est pas normal que cet "huissier" téléphone et ne se déplace pas ...rnJ'ai la nette impression qu'on essaie de l'impressionner et que ces appels sont donnés par une société de recouvrement...rnDe quand date de dernier versement fait par votre fille à ce crédit ?rnrnCordialement.

Par **pat76**, le **28/03/2012 à 19:02**

Bonsoir merydelrnrnLa femme de chez Contentia n'est pas un huissier mais une simple employée.rnrnrnVoici ce que j'ai trouvé.rnrnContentia, une société du Groupe 3 Suisses InternationalrnrnComme par hasard 3 suisses international c'est la société des 3 suisses.rnrnVous ne répondez plus aux appels et vous dites que si les appels continuent vous ferez assigner CONTENTIA et 3 SUISSSES INTERNATIONALE qui a un lien juridique puisqu'elle vient au droit de CONTENTIA, devant le Tribunal de Grande Instance pour harcèlement moral.rnrnSi votre fille ne reçoit que des courriers simples, elles les garde en souvenirs et les ressortira en cas de procédure.rnrnUne lettre simple n'a pas de valeur juridique car pas de preuve de l'envoi et encore moins de sa réception.rnrnJe vais approfondir mais recherche sur Contentia.

Par **Maxence_**, le **29/03/2012 à 18:27**

Bonsoir Merydel, rnJe suis Maxence de 3 SUISSSES, rnEt après lecture de votre message, je comprends votre mécontentement et votre désarroi face à cette situation.rnAfin que nous puissions accéder à votre dossier et apporter une solution satisfaisante au problème rencontré, je vous invite à me communiquer vos coordonnées, ainsi que celle de votre fille (n° de cliente, adresse postale, ...)rnà l'adresse mail "mail.3suisses@gmail.com".rnJe vous souhaite une bonne fin de journée, rnMaxence.

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 19:23**

Bonsoir MerydelrnrnSurtout vous ne communiquez rien sans que ce Mr Maxence n'est adressé un courrier recommandé à votre fille.rnrnrnOrganisation de 3 suisses international:rnrn Côté commerce, 4 secteurs d'activité :rn- Mode et univers de la maisonrn3 Suisses / Blancheporte / Becquet / Venca / Unigro / 3 Pagen / Magnet / rnVitrine magique / Helline / Witt Internationalrn- Produits pour le bureaurrnBruneau / Otto Office / Pickin'Pack / Orga Systemrn- LoisirsrnHappytime*rnrnCôté services, 4 secteurs d'activité :rn- Production de

contenus numériques
Naos / Quais de l'imagern- Relation client
Mezzorn- Livraison
Mondial Relay
Services financiers
Contentia / Direxi / Groupe COFIDIS Participations*
Il faut préciser que depuis 2010, 3 SUISSSES INTERNATIONAL est dans une situation financière très défavorable.

Par **justice59**, le **02/05/2012 à 20:52**

la société CONTENTIA a parfaitement le droit de réclamer une créance impayée. Surtout si il y a un Titre exécutoire rendu par un Tribunal.
Par contre rien de justifie le fait d'être méprisant.
Mais effectivement lors d'une prise d'accord des dates doivent être respectées car ils passent les dossiers en commission judiciaire pour ensuite les transférer en procédure d'exécution chez un huissier de justice.
Ils ne sont pas très fin mais ce ne sont pas des bêtises ce qu'ils racontent.
J'en sais quelque choses puisqu'en tant qu'avocat je suis régulièrement confronté à ce genre de maison de recouvrement.
Cordialement